



Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230418-202322-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 AVRIL**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques
LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle
DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Audrey
JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé :

Secrétaire de séance : Chantal BOURDELAS

DELIB_2023/22_Finances

**Annule et remplace la DELIB_2023/5_Finances Demande d'attribution d'une subvention auprès de la Préfecture de la
Gironde dans le cadre du fonds vert pour des travaux de rénovation énergétique d'un logement communal**

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune de BRACH souhaite entreprendre des travaux de rénovation énergétique du logement
communal afin de répondre aux exigences de la loi climat et résilience du 24 août 2021 qui dès 2023 prévoit le gel des
loyers des passoires énergétiques et interdit de mettre en location les logements mal isolés dès 2025.

Le bâti date de 1880 et il a été rénové une première fois dans les années 90. De plus, une mise aux normes des installations
électriques et de plomberies est nécessaire.

EXPOSE que ce projet dont le coût s'élève à **92 368,75 € HT**, est susceptible de bénéficier d'une subvention, au taux le
plus élevé, du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit le « Fonds vert », notamment dans
son axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Les travaux qui seront réalisés se découpe en lot comme suit :

Lot 1 Sols et faïences	Rénovation des sols	4 826,26 €
	Carrelage et faïence	3 898,50 €
Sous-total		8 724,76 €
Lot 2 Electricité	Mise aux normes de l'électricité, mise en place d'une VMC double flux	11 416,70 €
Sous-total		11 416,70 €
Lot 3 Démolition Maçonnerie	Démolition Maçonnerie	7 762,50 €
Sous-total		7 762,50 €
Lot 4 Plomberie	Remise aux normes Réseaux EFS et ECS Installation chauffage PAC Chauffe-eau thermodynamique	27 470,59 €
Sous-total		27 470,59 €
Lot 5 Isolation et plâtrerie	Travaux d'isolation des murs et plâtrerie	18 356,76 €
Sous-total		18 356,76 €
Lot 6 Cuisine	Pose+ Livraison	1 655,12 €
	Fourniture cuisine sur mesure	3 796,03 €
	Remise carte 5%	- 331,21 €
Sous-total		5 119,94 €
Lot 7 Menuiseries	Changement des menuiseries pour du double vitrage performant énergétiquement et mise en place de volets roulants isolants	8 850,00 €
Sous-total		8 850,00 €
Lot 8 Chape fluide	Isolation thermique SC1	3 767,50 €
Sous-total		3 767,50 €

Etude thermique de l'ALEC : subvention de 900 €

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230418-202322-DE

S²LOW 60

Coût des travaux :

91 468,75 € HT

Coût de l'étude thermique :

9 00,00 € HT

Subventions du fonds vert (80%)

73 895,00 € HT

Autofinancement (20 %)

18 473,75 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Le projet sera réalisé à la fin du 2^{ème} trimestre 2023, pour une durée de travaux d'environ 6 mois.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Dossier de base :

- Une lettre d'engagement sur l'honneur sur les modalités d'attribution de la subvention
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération
- La présente délibération arrêtant les modalités de financement et l'échéancier de réalisation
- Une étude thermique permettant de justifier les économies d'énergie et de la baisse attendue des émissions de gaz à effet de serre des travaux
- Le plan de financement prévisionnel et un bilan financier de l'opération
- Un tableau indiquant les subventions et les aides publiques
- L'estimatif du coût des travaux
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire
- Numéro SIRET de la collectivité

Pièces supplémentaires :

- Le relevé de propriété
- Le plan de situation, le plan cadastral

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE PROGRAMMER les travaux d'ensemble pour la rénovation énergétique du logement communal.

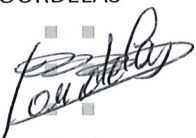
D'ADOPTER le plan de financement et l'échéancier de réalisation du projet exposé ci-dessus.

DE SOLLICITER une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit le « Fonds vert », notamment dans son axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.BOURDELAS



Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66